

rouages de sa préparation et de sa réception. Toute la seconde partie procède de cette lecture : elle s'intéresse plus au « processus d'objectivation » d'un pouvoir qu'aux formes objectives de signification. La jurisprudence est ici un rituel au service de l'institution qui la produit, la législation de l'Union une « technologie politique » au service de la Commission, la Constitution européenne est d'abord la capacité de quelques techniciens du droit « à imposer un espace des possibles ». À l'évidence, A. Vauchez ne croit pas à l'empire du texte de droit ni au travail abstrait de ses concepts. Il manque peut-être ainsi un moment essentiel de la fabrication de l'Europe. Dans un milieu aussi polycentrique et détaché que le milieu européen, il ne faut pas négliger le travail « structural » du système de sens.

L'analyse a une évidente force déconstructrice. Il ne sera plus permis de répéter d'une manière abstraite et comme pour s'en convaincre le rôle central du droit dans le processus d'intégration. On sera mieux capable de montrer les ressorts complexes d'une mécanique aux enjeux multiples. L'ouvrage a aussi un effet plus inquiétant. La force « impérieuse » des représentations juridiques, qui est au départ de cette étude, semble perdre en évidence à mesure de leur déconstruction. L'on finira par se demander si le droit n'est pas à l'Europe institutionnelle précisément ce que la matière physique est à la structure de l'univers : une part importante de sa composition, sans doute, celle à partir de laquelle ont été établies les lois qui la gouvernent à nos yeux, mais dont on perçoit qu'elle est impuissante à rendre compte de tous les événements qui s'y produisent. Ainsi l'Europe institutionnelle aurait aussi sa « matière noire », essentielle à la compréhension de sa structure et qui cependant échappe à toute identification. Dans un ouvrage récent¹, *Le passage à l'Europe. Histoire d'un commencement* (2012), Luuk van Middelaar parvient, à partir d'une méthode d'analyse à bien des égards opposée, à des conclusions semblables à celles d'A. Vauchez : l'Europe institutionnelle n'est pas exclusivement à Bruxelles, son fonctionnement ne répond pas à un monde de règles, il faut compter avec tout un groupe d'intermédiaires. Il diffère cependant sur l'identité de ces intermédiaires : le droit n'est pas le déterminant essentiel, car le fait central est l'existence du « cercle des États » et l'autorité

politique qu'ils forment ensemble, loin des institutions et des juristes européens. Le fonctionnement de ce cercle est régi par le partage des intérêts et aussi les lois de la « fortune » chère à Machiavel. C'est le « tribunal des événements », non pas le droit, qui fait l'Europe. Il y a dans cette référence un aveu d'impuissance. Il y a donc autre chose que le droit et la pure politique des intérêts, une chose fondamentale qui lie les États européens et l'Union européenne ; mais cette chose demeure insaisissable. En attendant de mettre au point les concepts qui nous permettront d'en rendre compte, on n'aura peut-être jamais été aussi loin qu'A. Vauchez dans l'exploration des conditions sociales produisant les lois qui gouvernent l'Europe que nous croyons connaître et avec laquelle nous vivons.

Loïc Azoulay -

IUE (Florence)/Université Paris II-Panthéon Assas

Arriola (Leonardo R.) - *Multiethnic Coalitions in Africa. Business Financing of Opposition Election Campaigns*. - New York, Cambridge University Press, 2013 (Cambridge Studies in Comparative Politics). xviii + 310 p. Figures. Annexes. Bibliogr. Index.

L'absence d'alternance de l'exécutif marque les systèmes politiques de nombreux pays d'Afrique subsaharienne depuis leurs indépendances. Attribuant ce constat aux difficultés de coordination des partis politiques d'opposition, L. R. Arriola œuvre, dans ce saisissant premier ouvrage, à identifier les conditions permettant la formation de coalitions électorales multiethniques, seules à même de contester l'assise politique des présidents africains en exercice (*incumbents*). Son questionnement, simple s'il en est, introduit le lecteur au cœur d'une recherche passionnante et à l'indéniable intérêt scientifique.

Réduisant l'importance généralement attribuée par la science politique aux questions de clivages ethniques, ou encore à la nature des institutions électorales (p. 209-234), la thèse de L. R. Arriola renvoie à la centralité du problème d'engagement (*commitment problem*) comme facteur explicatif des difficultés rencontrées par le *formateur* d'une coalition multiethnique. Le caractère différé de la relation coûts/bénéfices de

1. Dont Hugo Canihac a rendu compte dans la *Revue française de science politique*, 63 (3-4), juin-août 2013, p. 702-703.

l'engagement au sein d'une coalition¹, auquel s'ajoute le risque de représailles dû à la défection au parti présidentiel, en réduit en effet considérablement l'attrait pour ses protagonistes. Sans grande surprise, l'auteur soutient alors que l'appui préélectoral d'autres groupes ethniques se doit d'être compensé par un financement préalable (*upfront payment*). La formation d'une coalition multiethnique est, à ce titre, subordonnée à la capacité du *formateur* de poursuivre ce que L. R. Arriola nomme la *pecuniary coalition-building strategy* (p. 32-38). Alors que l'accès aux ressources publiques garanti au parti au pouvoir les fonds nécessaires à la poursuite de cette stratégie, le *formateur* de l'opposition doit quant à lui en mobiliser l'équivalent dans le secteur privé. Cette asymétrie constitue le pivot autour duquel s'articule l'hypothèse générale de l'ouvrage. En effet, l'alignement politique du milieu des affaires au côté de l'opposition sous-entend un niveau d'autonomie de l'entrepreneuriat loin d'être évident dans un contexte politico-économique africain encore largement structuré par des réseaux clientélistes. L'auteur affirme alors que la libéralisation financière, en réduisant la dépendance du secteur d'affaires aux capitaux contrôlés par l'État, a rendu cette autonomie suffisante. Les réformes engagées sous pression des programmes d'ajustement structurels (PAS) sont ainsi présentées dans cet ouvrage comme une condition nécessaire à la consolidation de la démocratie en Afrique subsaharienne.

Au fil des 250 pages qui composent sa recherche, L. R. Arriola croise de façon rigoureuse des méthodes quantitatives et qualitatives. Se pliant avec finesse à l'exercice contraignant de la comparaison, il s'attache dans chaque chapitre à identifier les tendances à l'échelle du continent africain, avant de les confronter à l'analyse en profondeur de deux études de cas bien documentées : le Cameroun et le Kenya. Avec une grande honnêteté intellectuelle, il confronte systématiquement ses hypothèses à leurs concurrentes, afin d'en dégager un schéma de causalité, expliquant

sous quelles conditions se forment ou se fragmentent ces coalitions.

Ainsi, après avoir exposée sa problématique (chapitre 1), puis la théorie de la *pecuniary coalition formation* (chapitre 2), L. R. Arriola présente l'historicité des régimes de représailles financières (*financial reprisal regimes*), par lesquelles les autorités coloniales réduisaient la concurrence des entrepreneurs africains en limitant leur accès aux capitaux (chapitre 3). Se détachant pourtant de tout déterminisme postcolonialiste, l'auteur révèle que l'intensité avec laquelle vont se poursuivre ces contrôles après les indépendances dépend de la nature des circonscriptions électorales des nouveaux *leaders* africains. Afin de pérenniser leur pouvoir, ceux-ci vont développer des régimes d'incitations (*incentives*) ou de contraintes (*constraints*), selon qu'un accès facilité aux capitaux avantage, respectivement, l'accumulation au sein de leur ethnie ou des ethnies concurrentes (chapitre 4). Retraçant ensuite les réformes des années 90, l'auteur souligne que la manière dont sont gérées les pressions exogènes à la libéralisation financière dépend de la nature de cette relation *State-business* postcoloniale, mais également des ressources rentières à disposition du pouvoir (chapitre 5)². Les bouleversements engendrés par ces réformes financières s'accompagnent d'un réalignement politique du milieu des affaires. En effet, le secteur privé devient plus ou moins enclin à financer les partis d'opposition selon le niveau de régulation – discrétionnaire – de l'accès aux marchés financiers préservé par l'État à l'issue des réformes (chapitre 6). Ce schéma de causalité vient finalement s'achever par une analyse comparative approfondie des coalitions d'opposition kenyane et camerounaise, soulignant empiriquement l'importance des leviers financiers du *formateur* dans la sécurisation de ses soutiens électoraux (chapitre 7). Par confrontation à d'autres hypothèses, la validité du schéma faisant de l'autonomie financière du secteur privé le facteur clé de la formation de coalitions d'opposition multiethniques est confirmé (chapitre 8), avant

1. Les promesses de partage du pouvoir entre groupes ethniques peuvent s'avérer, une fois le *formateur* en charge de l'exécutif, n'avoir été que paroles creuses, alors même que les coûts de campagne auront, quant à eux, été partagés sans garantie de victoire (p. 31).

2. Selon l'auteur, au Cameroun, A. Ahidjo et P. Biya ont œuvré à maintenir une emprise importante sur le secteur financier, redoutant l'éventuelle menace politique représentée par l'ethnie Bamiléké. Cette relation de proximité *State-business* fut largement préservée au travers des réformes grâce à l'indépendance financière qu'offrait la rente pétrolière au régime de P. Biya face aux bailleurs internationaux. Le schéma inverse apparaît au Kenya, où D. A. Moi dut se plier plus largement aux réformes financières, position qui n'affectait que peu l'équilibre d'une relation *State-business* d'ores et déjà construite autour d'un accès facilité du milieu d'affaire au capital.

d'ouvrir une réflexion sur les implications de ces résultats quant à l'orientation future des réformes économiques et politiques en Afrique subsaharienne (chapitre 9).

Pour stimulant que soit cet ouvrage, sa lecture s'accompagne néanmoins de quelques frustrations, principalement attribuable à la conception que se fait l'auteur de la relation *State-business* en Afrique et de ses modalités d'action. Il apparaît ainsi regrettable que l'entrepreneur africain ne soit interprété, au fil de ces pages, qu'à l'aune de ses « réactions » face à un cadre institutionnel qui le dépasse. En déniait à l'entrepreneuriat toute capacité à infléchir sur l'adoption des PAS sous prétexte de l'absence de mobilisation collective (p. 102 ; 107), L. R. Arriola consolide son schéma de causalité en liant libéralisation financière et autonomie politique du secteur privé. Il le fait cependant en jetant un voile sur un pan entier de la littérature africaniste, qui suggère d'appréhender le politique même en son absence¹. Ainsi, s'il est clair que durant la période précédent les réformes financières, les entrepreneurs appuient leurs activités sur des arrangements individuels avec le pouvoir, la nature transgressive de leurs pratiques commerciales suggère néanmoins une certaine autonomie au contrôle d'État². Consacrer la domination du politique empêche L. R. Arriola de voir la relation *State-business* comme une relation d'interdépendance, à la formation de laquelle contribue également le monde des affaires³. Par ailleurs, la libéralisation financière peut bien avoir amoindri l'emprise exercée par les dirigeants africains sur l'accès aux capitaux, elle n'en a pas pour autant laissé ces *leaders* démunis face à l'entrepreneuriat. Bien que redéfinis, les réseaux clientélistes

perdurent, les leviers par lesquels les repréailles s'abattent existent toujours, les sanctions économiques restent d'actualité⁴.

Finalement, l'autonomie de l'entrepreneuriat africain apparaît comme une question éminemment multidimensionnelle, qui ne peut que difficilement être réduite à son seul accès au crédit bancaire. Pourtant, grâce à cette approche, L. R. Arriola réussit à proposer un modèle théorique convaincant, illustré d'études de cas d'une incroyable richesse, qui rendent sans hésitation la lecture de cet ouvrage incontournable pour quiconque s'intéresse aux questions électorales en Afrique subsaharienne.

Guive Khan Mohammad -
Université de Lausanne

Debos (Marielle) - *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres.* - Paris, Karthala, 2013 (Les Afriques). 264 p. Annexes.

Issu d'une thèse de doctorat soutenue à l'IEP de Paris en 2009, cet ouvrage aborde des enjeux importants de l'étude des guerres civiles et de l'économie des conflits africains. Il constitue à la fois un précieux résumé de l'histoire de la violence au Tchad depuis la période coloniale (la première partie de l'ouvrage), un bilan critique des nombreux concepts qui ont été utilisés pour aborder ces conflits (et plus largement les conflits africains dans leur ensemble), mais il esquisse surtout plusieurs notions très heuristiques (celle d'entre-guerres, en premier lieu), et utilise des concepts sociologiques peu habituels dans l'étude des conflits (les théories de l'école de

1. Voir notamment Jean-François Bayart, Achille Mbembé, Comi Toulabor, *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala, 2008, p. 217.

2. Concernant les pratiques de contrebande en Afrique subsaharienne, voir : Pascal Labazée, « Les échanges entre le Mali, le Burkina Faso et le nord de la Côte-d'Ivoire », dans Emmanuel Grégoire, Pascal Labazée (dir.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala/Orstom, 1993, p. 125-174 ; Emmanuel Grégoire, « Les chemins de la contrebande : étude des réseaux commerciaux en pays Hausa », *Cahiers d'Études africaines*, 31 (124), 1991, p. 509-532 ; Philippe Hugon, « Les petites activités marchandes dans les espaces urbains africains (essai de typologie) », *Tiers-Monde*, 21 (82), 1980, p. 405-426.

3. Peuvent être notamment proposés à ce titre : Karine Bennafla, « La fin des territoires nationaux ? », *Politique africaine*, 73, 1999, p. 24-49 ; Ogunsala John Igue, « L'officiel, le parallèle et le clandestin. Commerce et intégration en Afrique de l'Ouest », *Politique africaine*, 9, 1983, p. 29-51. Emmanuel Grégoire, Pascal Labazée, « Approche comparative des réseaux marchands ouest-africains contemporains », dans E. Grégoire, P. Labazée (dir.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest...*, op. cit., p. 9-36.

4. Voir entre autres : Patrick Chabal, Jean-Pascal Daloz, *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999 ; Béatrice Hibou, « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique internationale*, 1 (1), 1998, p. 151-168 ; Armelle Choplin, « La "Mauritanie offshore" : extraversion économique, État et sphères dirigeantes », *Politique africaine*, 114, 2009, p. 87-104.